

Séance du 18 février 2010

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, convoqué le 12 février 2010, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr GRENET, Maire-Président ; Mme Lauqué, M. Millet -Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Lozano, Mmes Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoïpé, M. Bergé, Mme Loupien-Suarès, MM. Ugalde, Barrère, Conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Etchegaray à M. Gouffrant ; M. Saussié à M. Soroste ; M. Causse à M. Pommiez ; Mme Chevrel à M. Lozano.

SECRETAIRE : Mme Salducci.

OBJET : CULTURE et PATRIMOINE – Musée Bonnat – Prêt d'une œuvre à divers musées

Madame Demont présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Les musées royaux des Beaux-Arts de Bruxelles, du 15 octobre 2010 au 9 janvier 2011, la Kunststalle der Hypo-Kulturstiftung de Munich, du 28 janvier 2011 au 1er mai 2011, les musées de Marseille, en collaboration avec la Réunion des Musées Nationaux, du 27 mai 2011 au 28 août 2011, organisent une exposition intitulée « l'Orientalisme en Europe : de Delacroix à Kandinsky ».

Pour cette exposition, ils sollicitent le prêt de l'œuvre de :

Achille ZO (1826-1901)

« Le rêve du croyant »

Huile sur toile

Dimensions : 104 x 158.5 cm

N° inventaire : CM. 176

Valeur assurance : 150 000 € (cent cinquante mille €uros)

Je vous propose :

- d'accepter ce prêt étant entendu que les frais de transport, d'emballage et d'assurance sont assumés directement par les musées royaux des Beaux-Arts de Bruxelles, la Kunsthalle der Hypo-Kulturstiftung de Munich et les musées de Marseille, dans les conditions déterminées par la Direction des Musées de France dans le cadre des prêts inter-musées ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de prêt correspondantes.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.